

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Daniëlle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Daniëlle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Novembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 001-577/13/CC

**■ Approbation du Budget Supplémentaire 2013
DBP 13/10469/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Comme le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire est établi selon la nomenclature M14 pour le Budget Principal, le Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets et le Budget Annexe Opérations d'Aménagement, votés par nature avec présentation fonctionnelle, et selon la nomenclature M4 pour les Budgets Annexes, du service Transport, des services de l'Eau et de l'Assainissement, du Crématorium et activités funéraires, des Ports de Plaisance et du Marché d'Intérêt National.

Le Budget Supplémentaire est un budget de reports et d'ajustements. Les résultats de ce projet de Budget Supplémentaire sont présentés successivement en balances générales distinctes pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Ces balances regroupent par nature le montant des dépenses et des recettes, séparant les mouvements réels des mouvements d'ordre.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le vote du Budget Primitif 2013 du 22 mars 2013 ;
- Le vote du Compte Administratif du 28 juin 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

La nécessité pour le Conseil de Communauté de voter le Budget Supplémentaire 2013 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Le budget supplémentaire intègre les restes à réaliser, ainsi que les reprises de résultats de l'exercice précédent.

**Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Novembre 2013**

Article 2 :

Le Budget Supplémentaire 2013 de la Communauté Urbaine est voté et arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale du Budget Principal et à la Balance Générale des Budgets Annexes Collecte et Traitement des déchets, du service Transport, des Services de l'Eau et de l'Assainissement, du Crématorium et activités funéraires, des Ports de Plaisance, du Marché d'Intérêt National et des Opérations d'Aménagement. Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

Concernant le Budget Principal :

Section de Fonctionnement	1 046 920,45 euros
Section d'Investissement	54 057 622,09 euros

Concernant le Budget Collecte et Traitement des Déchets :

Section de Fonctionnement	- 476 335,05 euros
Section d'Investissement	- 91 990,00 euros

Concernant le Budget Transport :

Section de Fonctionnement	1 435 588,00 euros
Section d'Investissement	- 7 637 646,61 euros

Concernant le Budget Eau :

Section de Fonctionnement	3 891 360,04 euros
Section d'Investissement	6 096 948,32 euros

Concernant le Budget Assainissement :

Section de Fonctionnement	2 701 664,06 euros
Section d'investissement	14 055 413,94 euros

Concernant le Budget Crématorium et activités funéraires :

Section Fonctionnement	215 077,83 euros
Section d'Investissement	1 413 618,84 euros

Concernant le Budget Ports de Plaisance :

Section Fonctionnement	6 661 724,00 euros
Section d'Investissement	7 877 774,66 euros

Concernant le Budget Marché d'Intérêt National :

Section Fonctionnement	103 873,12 euros
Section d'Investissement	244 475,28 euros

Concernant le Budget Opérations d'Aménagement :

Section Fonctionnement	14 292 166,56 euros
Section d'Investissement	13 794 163,00 euros

Article 3 :

Sont approuvées les modifications apportées aux Autorisations de Programme attribuées par chapitre pour la réalisation d'opérations nouvelles pour le budget principal et pour les budgets annexes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	Répartition par chapitre				
		20	204	21	23	45
Gestion Interne (A)	1 645 000	164 500	0	329 000	1 151 500	0
Développement Economique, Social et Culturel de l'Espace Communautaire (B)	1 200 000	0	972 000	0	228 000	0
Aménagement de l'Espace Communautaire (C)	163 057 173	14 675 146	24 458 576	8 152 859	110 878 878	4 891 715
Equilibre de l'Habitat sur le territoire Communautaire (D)		0	0	0	0	0
Politique de la Ville dans la Communauté (E)		0	0	0	0	0
Gestion des services d'intérêt collectif (F)	1 300 000	169 000	0	0	780 000	351 000
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (G)	190 000	24 700	0	74 100	91 200	0
TOTAL GENERAL	167 392 173	15 033 346	25 430 576	8 555 959	113 129 578	5 242 715

COMPETENCES BUDGETS ANNEXES	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	Répartition par chapitre				
		20	204	21	23	45
Budget Annexe Eau	2 932 613	29 326	0	117 305	2 785 982	0
Budget Annexe Assainissement	2 852 344	28 523	0	0	2 823 821	0
Budget Annexe Port	5 582 641	502 438	0	1 228 181	3 852 022	0
Budget Annexe M.I.N		0	0	0	0	0
Budget Annexe Transports	71 054 014	6 394 861	0	15 631 883	49 027 270	0
Budget Annexe Crematorium		0	0	0	0	0
Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets	1 200 000	120 000	0	468 000	612 000	0
TOTAL GENERAL	83 621 612	7 075 149	0	17 445 369	59 101 095	0

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et Budget

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Jean-Pierre GIORGI

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI